



UTILISATION BOXES SOUS SOL

Par **rob8**, le **01/09/2014 à 08:41**

Le syndic vient de m'envoyer un courrier de mise en demeure de vider les boxes que je loue. En effet j'ai boxé 4 emplacements de parkings et deux de mes locataires s'en servent de stockage. Le règlement dit que les places de parkings doivent être utilisées pour le stationnement de véhicule et ne doivent pas servir de stockage, ce que je comprends mais là il y a transformation du lot en box avec utilisation privative. Je pense que c'est un abus de pouvoir car dans le règlement rien n'est dit sur les boxes. Qu'en pensez vous? Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **01/09/2014 à 09:47**

Bonjour,
Si le règlement de copropriété restreint l'usage de ce parking au seul stationnement des véhicules, le fait de "boxer" un emplacement n'a pas vocation à en modifier l'usage, sauf stipulation contraire au dit règlement ou un accord obtenu en AG.